

COMMUNE DE CHAPAREILLAN
DEPARTEMENT DE L'ISERE ARRONDISSEMENT DE GRENOBLE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice	23
Présents	18
Votants	20

L'an deux mille vingt-trois le **24 janvier**, le Conseil Municipal de la Commune de CHAPAREILLAN dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Martine VENTURINI, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 janvier 2023

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 h 00 sous la présidence de Madame le Maire, Martine VENTURINI.

Présents : Martine VENTURINI, Valérie IMBAULT-HUART, Fabrice BLUMET, Emmanuelle GIOANETTI, Roland SOCQUET-CLERC, Valérie SACLIER, Gilles FORTE, Sylvie THOME, Annalisa DEFILIPPI, Gisèle MOTTA, Yann LIMOUSIN, Stéphane ROCHE, Valérie SEYSSEL, Christopher DUMAS, Jean MIELLET, Olivier BOURQUARD, Nathalie UCHET, René PORTAY.

Absents et Excusés : Malika MANCEAU, Franck SOMMÉ, Suan HIRSCH, Anne MORRIS (pouvoir à Jean MIELLET), Bruno BERLIOZ (pouvoir à Olivier BOURQUARD).

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION DETR – AMENAGEMENT DE VOIRIE CHEMIN DE LA MEUNIÈRE
03 – 24/01/2023**

Monsieur Fabrice BLUMET, Adjoint aux travaux, indique aux membres du conseil municipal que la commune de Chapareillan est éligible aux subventions octroyées par l'Etat dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Monsieur BLUMET présente l'avant-projet d'aménagement de voirie Chemin de la Meunière d'un montant de 270 912,40 € HT (289 800 € HT honoraires divers inclus) et propose de demander au titre de cette opération une subvention dans le cadre de la DETR.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

ADOpte l'avant-projet d'aménagement de voirie Chemin de la Meunière

ARRETE le plan de financement comme suit :

Financement	Montant H.T. de la subvention	Date de la demande	Date d'obtention (joindre la copie de la décision d'octroi)	Taux
Union Européenne				
DETR	57 960 €	Janvier 2023	En attente de confirmation	20 %
Autre(s) subvention(s) Etat (préciser)				
Région				
Département	57 960 €	Décembre 2022	En attente de confirmation	20 %
Autres financements publics				
Sous-total (total des subventions publiques)	115 920 €			40 %
Participation du demandeur : - autofinancement - emprunt	173 880 €			60 %
TOTAL	289 800 €			100 %

DECIDE de solliciter l'octroi d'une subvention dans le cadre de la DETR pour le projet d'aménagement de voirie Chemin de la Meunière,

AUTORISE le maire à signer tous les documents nécessaires à ce programme.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME

Martine VENTURINI
Maire



Affiché le : 31 JAN. 2023